

PRIME- VERT

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

PROGRAMME D'APPUI EN AGROENVIRONNEMENT

VOLET 1 - POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

ADOPTER DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES : UN PLUS POUR VOTRE ENTREPRISE!

1. AMÉNAGEMENTS AGROENVIRONNEMENTAUX DURABLES INTÉGRANT DES ARBRES ET DES ARBUSTES OU ÉTANT FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ (40 000 \$)

- Augmente le rendement des cultures (en qualité et en quantité) :
 - Réduit les pertes de sols causées par l'érosion éolienne et hydrique (santé des sols);
 - Ralentit la progression des ravageurs et la propagation des maladies au champ;
 - Favorise l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des effets des événements de forte intensité sur les cultures.
- Diminue la dérive des pesticides.
- Réduit les coûts de chauffage ou de ventilation des bâtiments agricoles et améliore le bien-être des animaux.
- Stabilise la rive et retient le sol ainsi que les éléments fertilisants.
- Favorise la biodiversité et l'abondance des organismes bénéfiques.
- Favorise la présence et la survie des pollinisateurs des cultures.

2. PRATIQUES ET OUVRAGES DE CONSERVATION DES SOLS (40 000 \$)

PRATIQUES (EX.: CULTURES DE COUVERTURE)

- Diminue l'érosion éolienne et hydrique des sols agricoles.
- Augmente la portance des sols pour notamment réduire leur risque de compaction.
- Améliore l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Favorise le recyclage et le captage des éléments fertilisants.

OUVRAGES

- Élimine la nécessité de colmater les ravines créées par l'érosion à l'arrivée du printemps.
- Permet une meilleure gestion de l'eau de ruissellement au champ (pluie ou fonte des neiges) grâce à des ouvrages appropriés à chaque situation et favorise la santé des sols.
- Favorise l'uniformité des cultures et de meilleurs rendements.

3. ÉQUIPEMENTS ET PRATIQUES VISANT LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES (60 000 \$)

- Diminue l'exposition aux pesticides de l'utilisateur et de la population.
- Limite la dispersion des pesticides dans l'environnement, protégeant ainsi la qualité de l'eau et les organismes bénéfiques.
- Améliore la qualité de la pulvérisation des pesticides afin d'éviter des applications inefficaces.
- Remplace les applications de pesticides par des filets anti-insectes, des agents de lutte biologiques et des phéromones.



4. ÉQUIPEMENTS PERMETTANT L'APPLICATION EN BANDE DES MATIÈRES FERTILISANTES DANS LES CULTURES HORTICOLES (20 000 \$)

- Donne des rendements égaux ou supérieurs aux applications à la volée.
- Augmente la hâtivité, dans certains cas.
- Limite les pertes d'éléments fertilisants dans l'environnement grâce à l'incorporation.
- Diminue les quantités de matières fertilisantes utilisées, ce qui peut se traduire par des économies en achat d'intrants.
- Réduit le nombre de passages au champ grâce à l'incorporation simultanée, ce qui implique des économies de temps, une diminution des risques de compaction et des émissions de gaz à effet de serre.
- Diminue la compétitivité des mauvaises herbes par le placement optimal des matières fertilisantes.

5. ÉQUIPEMENTS DE GESTION OPTIMALE DE L'EAU D'IRRIGATION (20 000 \$)

- Améliore la gestion de l'irrigation.
- Améliore la productivité des cultures.
- Réduit le lessivage des nutriments et des pesticides.
- Améliore les connaissances sur les propriétés physiques des sols et sur la qualité de l'eau d'irrigation.
- Améliore la salubrité de l'eau d'irrigation stockée en étangs.

6. OUVRAGE DE STOCKAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES POUR LES ENTREPRISES DE LA RELÈVE (85 000 \$)

- Diminue les risques de contamination de l'eau et des sols par les fumiers.
- Optimise la récupération des éléments fertilisants.
- Soutient les entreprises de la relève en démarrage, en processus d'amélioration ou en projet d'expansion.
- Permet de répondre aux exigences environnementales.

7. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE GESTION DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX ET DES EAUX USÉES (125 000 \$)

- Améliore la qualité de l'eau en milieu agricole.
- Optimise la récupération des éléments fertilisants.
- Réduit les prélèvements en eau.

8. AMÉNAGEMENTS ALTERNATIFS EN PRODUCTION DE BOVINS DE BOUCHERIE (125 000 \$)

- Diminue les risques de contamination de l'eau par les fumiers.
- Maximise la récupération des éléments fertilisants.
- Facilite la gestion du cheptel et améliore son bien-être.
- Facilite la reprise des fumiers.

LE PROGRAMME EN BREF

OBJECTIF

Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par la réalisation d'actions individuelles en entreprise.

AIDE FINANCIÈRE

Elle couvre 70 % des dépenses admissibles.

Le taux d'aide peut atteindre **90 %** des dépenses admissibles pour certaines interventions réalisées par :

- les entreprises détenant une **précertification ou une certification biologique** (interventions 1, 2, 3, 4 et 5);
- les entreprises de la **relève** (interventions 1, 2, 3, 4 et 5);
- les entreprises impliquées dans un **projet d'approche de mobilisation collective** (interventions 1, 2, 3, 4 et 5);
- les producteurs en bovins de boucherie situés dans les **territoires ciblés** pour les aménagements alternatifs (intervention 8).

ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Pour bénéficier de l'aide financière de Prime-Vert, votre projet doit être justifié dans un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) déposé au Ministère. Ce plan permet de planifier et de prioriser les interventions agroenvironnementales à mettre en œuvre à la ferme.

Pour plus d'information, communiquez avec le réseau Agriconseils de votre région, au 1 866 680-1858, ou à l'adresse www.agriconseils.qc.ca.

FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Visitez le www.mapaq.gouv.qc.ca/primevert ou communiquez avec la direction régionale du Ministère.